Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce
Sous-rubrique: Sommation selon plusieurs articles de l'ORC
Date de publication: SHAB - 31.10.2018
Numéro de publication: BH05-0000000331
Canton: VD

Entité de publication:
Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Avenue de Tivoli 2, 1007 Lausanne

Sommation selon Article 97 ORC, Fondation Jean-Frédéric Perrenoud

Fondation Jean-Frédéric Perrenoud
CHE-102.181.462
faubourg de l'Hôpital 1
2000 Neuchâtel

Remarques juridiques:

Vu l'impossibilité d'obtenir les pièces afférentes aux comptes annuels de la fondation dite « Fondation Jean-Frédéric Perrenoud », dont le siège est à Neuchâtel.
Vu l'impossibilité d'atteindre les membres du Conseil de fondation de dite fondation, en particulier le président du Conseil, domicilié à Vienne, en Autriche.
L'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale constate qu'elle n'est plus en mesure d'exercer la surveillance sur la Fondation Jean-Frédéric Perrenoud, dont le siège est à Neuchâtel.
Les prétentions à l'encontre de cette fondation peuvent être annoncées, dans un délai de 30 jours dès la présente publication, à l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, avenue de Tivoli 2, case postale 5047, 1002 Lausanne.
Délai : 30 jours
Fin du délai: 30.11.2018

Point de contact:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale
Avenue de Tivoli 2
1007 Lausanne